

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13/4/23

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est réuni le 13 Avril 2023 à la salle du conseil de la mairie suite à une convocation du 6 Avril 2023.

## Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse (en visio), JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, RAY-PEROT Agnès (en visio), SORUS Monique, TRION Serge

Mme LALANNE Nathalie (secrétaire de mairie)

## Etaient absents :

Mr DARBELET Pierre - pouvoir à Mr MARTEL Didier

Mme JOLY Catherine - pouvoir à Mme GUERRIER Laure

Mr PUZENAT Julien - pouvoir à Mr JOUBERT Jean-Paul

Mme TAUBAN Borine - pouvoir à Mme RAY-PEROT Agnès

Secrétaire de séance : Mme BERTHOMIER Laurence

Début de séance à 19h40

Le procès-verbal en date du 6/2/23 est adopté à l'unanimité

Mme Le Maire demande au conseil son approbation pour rajouter une délibération concernant la ligne d'un emprunt bancaire au budget. Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

- 1- **Délibération Vote du Compte de Gestion 2022** : présenté par Mr JOUBERT Jean-Paul et Mme LALANNE Nathalie. Le conseil adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2022.
- 2- **Délibération Vote du Compte Administratif 2022** : présenté par Mme SORUS Monique. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte-administratif 2022.
- 3- **Délibération Affectation du Résultat 2022** : présenté par Mr JOUBERT Jean-Paul. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le vote de l'Affectation du Résultat 2022.
- 4- **Délibération Vote des taux d'impositions pour 2023** : ceux-ci resteront identiques à ceux de 2022, soit : - taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 13,57%, taxe foncière sur le bâti à 35,44 %, et taxe foncière sur le non-bâti à 32,47%.
- 5- **Délibération Budget Primitif pour 2023** : présenté par Jean-Paul JOUBERT par chapitres :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 555 179 €

Dépenses et recettes d'investissement : 807 126 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

**6- Délibération Analyse de l'emprunt :**

La commune doit emprunter 160 000 euros afin d'équilibrer l'opération d'investissement du bar-restaurant.

3 banques (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) ont été consultées.

Il en ressort que le Crédit Agricole a fait la meilleure offre en comparant l'étalement des remboursements sur 3 périodes. Après délibération, 9 votes pour une durée de 8 ans, 5 votes pour 9 ans et 2 votes pour 10 ans.

L'emprunt de 160 000 euros sera donc remboursé sur 8 ans au Crédit Agricole à un taux de 3,98% avec un montant par échéance de 23 744,83 euros.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour cet emprunt.

**7- Délibération bail du cabinet dentaire :**

Depuis son installation il y a 6 ans, le loyer du Dr PITULICE, était de 750 euros par mois. Au regard de la loi, celui-ci peut être augmenté jusqu'à 3,5%. Mme le Maire a pris contact avec le docteur PITULICE pour l'avertir qu'à l'issue de son bail qui arrive à échéance au 30/4/23, son loyer serait revu. Celle-ci ne s'y oppose aucunement. Un nouveau bail professionnel sera réalisé.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité un nouveau loyer de 776 euros par mois à compter du 1/5/23.

**8- Délibération Amendes de Police :**

Le coût des bandes au sol et des panneaux est estimé à 1800 €

Un dossier de demande de subvention sera envoyé avant le 30 avril 2023. Le conseil vote à l'unanimité ces amendes de Police.

**9- Délibération des frais de scolarité :** Mme Le Maire propose de les laisser comme les autres années à 400 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité les frais de scolarité.

**10- Délibération avis vente de pavillon EVOLA :** sur demande des élus lors de la commission finances, Mme Le Maire s'est renseignée auprès d'EVOLEA pour avoir plus de précisions sur la vente de ce pavillon situé au 4 rue d'Avrilly pour une valeur de 99 700 euros. Les anciens locataires sont partis en début d'année et le logement a été mis à la vente par EVOLEA. Une personne n'habitant pas la commune s'est positionnée dessus. Les élus regrettent ne pas avoir été avertis en amont de cette vente. Ils souhaiteraient que lors de telle situation, la commune soit informée des décisions de vente de ces logements afin de pouvoir éventuellement les proposer à des personnes de la commune, personne avec enfants...M. MARTEL demande où nous en sommes dans notre pourcentage de logements sociaux sur la commune. M. CHERASSE aimerait avoir plus de renseignements sur la suite qui serait donnée si l'on refusait cette vente. Mme RAY-PEROT pense qu'il est difficile de refuser. Mme Guerrier pense que cette situation est gênante par rapport à l'acquéreur. Sur le document reçu d'Evoléa est stipulé qu'en l'absence de réponse dans les 2 mois de notre part (le 16 Mai), cela vaudra acceptation. Cette délibération reste donc en attente.

**11- Mise à disposition d'un garage pour les pompiers :** M. MARTEL explique que les pompiers vont acquérir un nouveau véhicule. Ils sont à la recherche d'un garage. M. MARTEL propose de leur laisser l'emplacement dans l'ancien local technique de la commune. Les pompiers

prendront en charge l'électricité de ce local et l'assurance du lieu. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Une convention sera signée avec le SDIS.

**12- Délibération prêt de salle à la sophrologue « séances information-découverte » :** Mme ANGLARES explique que suite à l'intervention de la sophrologue Mme Maryline ESTIVALET lors des ateliers mémoires proposés par le CCAS, elle a pu échanger avec celle-ci qui serait partante pour proposer **2 séances découvertes, accessibles gratuitement pour les Trévolois et pour tout âge.**

En effet, Mme Sophie MARTIN a arrêté son activité. Elle ne serait pas contre de mettre en place par la suite des actions collectives si une demande voit le jour.

Mme ESTIVALET a 16 ans d'expériences dans ce domaine et a un cabinet à Moulins. Mme Le Maire reste vigilante et insiste sur l'objectif de proposer cette activité aux Trévolois **sur place** afin de pérenniser ce service aux trévolois.

A chaque séance elle peut recevoir environ 20 personnes.

Le prêt de la salle de La Chapelle pour cette découverte de la sophrologie sur les dates du 25/5/23 de 10h à 11h30 et du 30/5/23 de 18h30 à 20h est accepté à l'unanimité.

**13- Recrutement Adjoint Technique :**

La commune a lancé un appel à candidatures en partenariat avec le centre de gestion suite à la déclaration de vacance de poste d'adjoint technique. Le contrat de remplacement avec M. Bernard s'est donc terminé en Février 2023.

M. MARTEL explique que le Centre de Gestion a reçu 11 candidatures lors de la parution du poste d'Agent Technique pour notre commune.

La commission du personnel a retenu 5 candidatures. Lors des entretiens au Centre de gestion, 1 personne ne s'est pas présentée. Les 4 autres personnes ont été reçues.

Après exposition de chaque situation, c'est au final la candidature de M. FAURE qui est proposée au conseil municipal.

M. FAURE, 30 ans, qui habite Bourbon L'Archambault, de formation agricole, actuellement en formation des permis poids lourds ne sera disponible qu'à compter du 1/8/23 sachant qu'en attendant sa venue, il faudra trouver un contrat saisonnier pour les services techniques.

Les motifs de non renouvellement du contrat de M. Bernard sont discutés.

Le conseil municipal donne son avis favorable quant au recrutement de M. Faure : 10 avis pour, 6 abstentions : Mme SORUS, Mme GUERRIER (2 voix avec pouvoir de Mme Joly), M. TRION, M. MARTEL (2 voix avec pouvoir de M. DARBELET). Le nécessaire sera fait pour en informer M.Faure.

**14- Point BAR- RESTAURANT :** Le mardi 11/4/23, a eu lieu une visio avec les porteurs de projets pour notre futur restaurant avant la première commission des finances. Ils étaient venus sur la commune pour se rendre compte de notre environnement (Trévol, Moulins, les lycées pour leur fille...) et rencontrer Mme Le Maire, ses adjoints et l'architecte courant Février. Ils ont commencé de travailler avec l'architecte M. CHALMIN pour définir l'aménagement intérieur du bar-restaurant.

Sur les derniers plans fournis d'aménagement, les élus expriment leurs inquiétudes quant au plafond cathédrale, dans un souci de prise en compte des dépenses énergétiques.

Mr JOUBERT exprime ses craintes avec la partie BAR qui ne sera pas séparée de la salle de restauration.

Mme ANGLARES souhaite que le projet avance au plus vite, réponde aux attentes des porteurs de projets et exprime que l'essentiel soit que tout rentre dans le budget alloué pour tous les travaux.

**15- Signature d'une Convention Territoriale Globale** : Annick ANGLARES explique que cette convention signée le 23/3/23 à Moulins Communauté va remplacer les anciens Contrats Enfance Jeunesse concernant les crèches, les accueils de Loisirs...avec la CAF. Suite au diagnostic, quatre axes de travail ont été déterminés :

- Maintenir et développer les services de proximité à destination des familles et de leurs enfants,
- Développer les capacités du territoire et attirer les professionnels nécessaires pour les services aux familles,
- Développer le « aller vers » et l'égalité des chances entre les jeunes,
- Favoriser l'accès aux droits et une offre d'accompagnement des publics fragiles,

De ces axes de travail découlent des actions dont certaines feront l'objet de groupes de travail.

Le schéma de la gouvernance est présenté.

De conséquents budgets seront consacrés aux prestations familiales et aux financements des structures pour la petite enfance.

**16- Point PLU** : malgré les difficultés pour joindre le bureau d'études, l'enquête publique sera malgré tout effective prochainement.

**17- Infos diverses** :

Mme RAY rappelle :

- La date du Challenge des Associations organisée par la Pétanque le 27/5/23.
- La diffusion du film sur « Moulins et la Résistance » par Thierry MARTIN a rencontré un vif succès avec environ 70 participants qui semblaient très satisfaits.
- Le 23/4/23 l'ACT organise une sortie marche et vélo.
- Venue de la délégation Polonaise du 3 au 10 Juillet qui sera également reçue par Pierre André.PERISSOL à Moulins Communauté. Mme RAY dit qu'il faudra prévoir des médailles et un cadeau. Le programme détaillé est en cours d'élaboration par le Comité de Jumelage.

Didier MARTEL :

- Va voir avec Valérie Brivet (directrice de l'école) pour organiser une petite animation par les enfants de l'école pour la venue des Polonais.
- L'école est Labellisée E3D pour le Développement Durable.
- La commission « vie scolaire » va faire un tour d'horizon pour recenser les enfants à inscrire à l'école de Trévol.
- L'école va organiser une journée Portes Ouvertes
- Le prochain bulletin municipal est en phase d'être terminé.
- Visite de l'ONF qui conseille de garder une rotation dans les coupes

Jean-Paul JOUBERT :

- L'antenne SFR Bouygues est en cours d'installation, un avenant va être signé pour agrandir la surface utile pour planter une haie autour de la clôture.

- Les employés communaux ont nettoyé le terrain du Bar-Restaurant. Le tilleul présent sur le terrain sera élagué par Mr DIOT pour un montant de 900 €. Les clôtures (côté Evoléa) vont être refaites.
  - Monique SORUS et Jean-Paul JOUBERT vont reprendre contact avec JC Design concernant les plaques nominatives pour chacune de nos salles communales car leur première proposition n'est pas satisfaisante.
  - Concernant le dossier du 1% Paysage, un rendez-vous est prévu avec la DREAL pour peaufiner le dossier de la fiche-action n°5.
  - Reconquête du Centre Bourg : le dossier sera déposé en Juin car un nouveau Plan de financement est à envoyer à Mr THOMAS du Conseil Départemental en tenant compte de l'enveloppe de 100 000 € qui sera allouée par la Région uniquement pour les travaux de la place Jean Thomas et non pas pour chaque projet comme annoncé initialement.
- De nouvelles subventions pour le Pôle Commerce (par ex : les aides européennes) seront à aller chercher.
- L'étude de faisabilité de la chambre des Métiers et l'étude technique de l'ATDA sont attendues pour avancer sur ce dossier.

### **Questions diverses :**

Mme BERTHOMIER demande s'il est prévu que la commission « des Affaires Sociales- Santé- Enfance- Périscolaire- IME Clairejoie » se réunisse un peu plus fréquemment. Mme ANGLARES lui répond qu'elle a été réunie une fois depuis le début du mandat et qu'il n'y avait pas d'évènement particulier depuis qui nécessitait de la réunir. En Conseil Municipal des points réguliers sont faits sur l'IME, sur l'ALJA et sur la micro-crèche.

Mme le Maire et Mme Anglars ont eu l'opportunité de rencontrer Sabine DUBESSAY, directrice de la Mission Locale. 276 jeunes de 16 à 25 ans ont été recensés sur la commune. Madame Dubessay a évoqué des projets réalisés avec des jeunes : des scènes ouvertes, un festival Jeunes Talents...

Une réunion est programmée le 16/6 à 18h à la salle socio-culturelle pour échanger avec les jeunes sur leurs attentes. D'autres partenaires peuvent être associés comme la ligue de l'enseignement. Un stagiaire en communication à la Mission Locale fera une proposition d'invitation.

Mr TRION pense qu'il serait plus judicieux de travailler avec les jeunes si l'idée provient d'eux plutôt que leur amener quelque chose de tout fait.

Mme ANGLARES indique que la question des jeunes est régulièrement abordée au sein du CCAS mais que jusqu'à maintenant aucune proposition concrète des membres du CCAS n'a été faite en dehors des aides financières (BAFA, permis de conduire). Madame le Maire demande si les élus souhaitent que les jeunes s'investissent et participent à la vie locale ou si la commune n'est là que pour distribuer des aides financières déjà apportées par différents organismes. Elle demande au conseil municipal si l'initiative de la réunion invitant les jeunes à s'exprimer avec les élus doit être supprimée. Suite à l'avis de la plupart des élus, elle sera bien mise en place selon l'organisation prévue par Madame Anglars.

Mmes SORUS, BERTHOMIER soulignent et regrettent un manque d'information et d'échanges avec les conseillers et s'interrogent sur leur rôle.

Madame le Maire insiste sur le fait que tous les dossiers sont abordés à chaque conseil municipal. Contrairement à de nombreuses communes rurales, un conseil municipal a lieu un fois par mois à Trévol. Chaque élu peut venir en mairie ou téléphoner pour demander des éléments ou précisions sur chaque dossier. La communication ne peut pas être que dans un sens. Il ne faut pas tout attendre du maire et reporter la faute sur le maire. Elle rappelle que

chaque élu peut participer aux commissions, même s'il n'est pas inscrit. Elle explique tout le travail qui est fait en amont au niveau du maire et des adjoints, des secrétaires de mairie. La lourdeur de la tâche pour débiter les dossiers et différents thèmes, les faire progresser auprès des différents services avant de les présenter devant les élus afin qu'ils s'imprègnent des éléments et puissent donner des avis pour leur progression régulière. Elle rappelle que tout dossier reçoit l'avis du conseil municipal. Elle explique les difficultés de donner trop rapidement des informations qui peuvent changer, car régulièrement il y a un pas en avant et ensuite deux pas en arrière à cause d'éléments qui se rajoutent et elle ne veut mettre personne en difficulté. Elle expose le planning et emplois du temps très chargés du maire et des adjoints à cause des nombreuses réunions auxquelles ils doivent participer en journée comme en soirée pour fournir des éléments crédibles à chaque élu.

Fin de la réunion à 23h40